



Dinan, le 22 NOV. 2023

**Direction Aménagement durable
du territoire**

Service Urbanisme-Foncier

Suivi par : Kévin LEVREL

Chef de Service

k.levrel@dinan-agglomeration.fr

02.96.87.78.27

**Mesdames, Messieurs les Maires
Communes de Dinan Agglomération**

Lettre recommandée avec AR

Objet : PLUiH – Modification de droit commun n°3 – Notification du projet

Mesdames, Messieurs les Maires, Cher(e)s Collègues,

Le Président de Dinan Agglomération a prescrit, par arrêté n°AP 2023-053, le projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) et le Conseil Communautaire, par délibération en date du 26 juin 2023, a autorisé le lancement de cette procédure et a défini ses modalités de concertation.

En application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de modification n°3 du PLUiH vous est aujourd'hui notifié. Je vous remercie de bien vouloir me communiquer votre avis éventuel dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Le dossier du projet de modification n°3 du PLUiH est consultable via le lien de téléchargement suivant : <https://sesf.megalix.bretagne.bzh/public/projet-modification-3-pluih>

Le Service Urbanisme-Foncier est à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Vous souhaitant bonne réception des documents.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs Cher(e)s Collègues, mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Arnaud LECUYER

Le Vice-Président en charge de
l'Urbanisme et de la Stratégie
Foncière,
Alain JAN

Pièces-jointes via lien de téléchargement.

